

02/05/2016

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS  
MUNICIPALITÉ DE WEEDON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Weedon, tenue à l'Hôtel de Ville, lundi, le 2 mai 2016 à 19 h 30.

Sont présents :

Monsieur le maire : Richard Tanguay

Madame la conseillère : Joanne Leblanc

Messieurs les conseillers : Michel Gauvin  
Jean-René Perron  
Denis Rondeau  
Michel Croteau

Est absente :

Madame Maylis Toulouse

Tous membres du conseil et formant quorum.

Monsieur Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

**#1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Monsieur Richard Tanguay, ouvre la séance à 19 h 47 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Le maire présente le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, Monsieur Yvan Fortin, en fonction depuis le 27 avril 2016.

**#2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation des procès-verbaux
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport du directeur général par intérim
6. Intervention du public dans la salle
7. Acceptation des salaires et des comptes
8. Correspondance
  - Avis de conformité de la MRC pour le règlement de zonage portant le # 2016-046 et le règlement d'urbanisme portant le # 2016-047
  - Avis de fin de bail (garage CGER)
9. Résolutions
  - 9.1 Engagements de crédit
  - 9.2 Contrat avec SMI
  - 9.3 Congrès annuel des Villages-Relais
  - 9.4 Musique aux Sommets
  - 9.5 Contribution municipale au projet d'infrastructures de l'aéroport de Sherbrooke
  - 9.6 Voirie
    - 9.6.1 Balayage de rues
    - 9.6.2 Adjudication de contrats pour la voirie
    - 9.6.3 Réparation (patch) asphalte
    - 9.6.4 Appels d'offres pavage / resurfaçage des routes

- 9.7 Incendies
  - 9.7.1 Technofeu : autorisation d'amener nouveau camion à Gatineau
  - 9.7.2 Embauche consultant pour analyse de faisabilité de regroupement des pompiers de la MRC
- 9.8 Ressources humaines
  - 9.8.1 Autorisation de signature de l'entente pour embauche du mécanicien
  - 9.8.2 Embauche d'un mécanicien
  - 9.8.3 Entente de fin de contrat avec la directrice générale, Madame Line Couture
- 9.9 Renouvellement annuel
  - 9.9.1 Entente de services aux sinistrés (Croix rouge)
  - 9.9.2 Contrat de service avec infotech (banque d'heures)
- 10. Règlements
  - 10.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter
  - 10.2 Adoption du règlement #2016-046 modifiant le règlement de zonage #2000-033
  - 10.3 Adoption du règlement #2016-047 modifiant le règlement #2000-032 portant sur le plan d'urbanisme de Weedon
  - 10.4 Adoption du projet de règlement #2016-048 modifiant le règlement #2008-008 portant sur la division du territoire de la municipalité en districts électoraux
  - 10.5 Adoption du règlement #2016-049 modifiant le règlement #2009-007 portant sur l'imposition d'une taxe aux fins du financement des Centres d'urgence 9-1-1
- 11. Varia
- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

**2016-100**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit et est adopté avec l'ajout du point 9.8.3 – Entente de fin de contrat avec la directrice générale.

**ADOPTÉE**

**#3**

**ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2016 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 AVRIL 2016**

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie des procès-verbaux des séances du 4 avril 2016 et du 25 avril 2016 ;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-101**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture des procès-verbaux des séances du 4 avril 2016 et du 25 avril 2016 et que lesdits procès-verbaux soient et sont acceptés tels que présentés.

**ADOPTÉE**

#4

#### **RAPPORT DES COMITÉS ET DU MAIRE**

Le compte rendu du maire porte sur ces sujets :

- Démarche globale et intégrée de la MRC
- Route des sommets
- Comité écoulement des eaux
- Xittel (comité de négociation)
- Formation sur marché public
- Agir ensemble
- Régie intermunicipale des Hameaux
- SADC East-Angus
- Table des maires (municipalités de l'Estrie)
- Moisson Haut-Saint-François ; repas bénéfice

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs. Voici quelques points :

- Présélection embauche mécanicien
- Gestion de la flotte
- Lieutenant Beaudoin de la SQ
- Réunion avec le comité de loisirs de St-Gérard
- Entrevue pour une ressource en loisirs
- Avenir du CHSLD et du CSSS
- Rencontre du comité de voirie (consultant pour la voirie)
- Rencontre avec Monsieur Gagnon (consultant diagnostic organisationnel)
- Rencontre avec Raymond Chabot Grant Thornton pour l'administration

#5

#### **RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM**

Monsieur Fortin mentionne qu'il est en poste depuis trois jours et que ses priorités ont été de connaître les employés et de travailler avec le maire, le conseil et les employés à la préparation de la séance du conseil. Il se dit motivé d'œuvrer pour la municipalité, à son administration et à son développement.

#6

#### **INTERVENTION DU PUBLIC DANS LA SALLE**

- Pétition au Ministère des transports (retour)
- Chemin « rue des Mélèzes »
- Municipalités desservies par Xittel

#7

#### **ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES COMPTES**

Date	Fournisseur	Description	Montant
2016-04-05	Hydro-Québec	440, 2e ave/halte routière	111.04 \$
2016-04-05	Hydro-Québec	54, rue Giguère/caserne	461.53 \$
2016-04-05	Hydro-Québec	3210 chemin Magnan/entrepôt	822.56 \$
2016-04-06	Hydro-Québec	3e avenue/station de pompage	130.35 \$
2016-04-06	Hydro-Québec	185, rue des Erables	57.01 \$
2016-04-07	Hydro-Québec	275, 9e avenue	85.41 \$
2016-04-08	Hydro-Québec	1882, ch. De la Marina	30.38 \$
2016-04-11	Hydro-Québec	518, rue de la Carrière	2 211.23 \$
2016-04-11	Hydro-Québec	rue de la Carrière face au 411	194.14 \$
2016-04-11	Hydro-Québec	383, rue du Barrage	1 170.51 \$

2016-04-11	Hydro-Québec	280-2e ave/maison Laplante	1 422.79 \$
2016-04-11	Hydro-Québec	25, 9e Avenue/usine épuration	2 477.85 \$
2016-04-11	Hydro-Québec	vs le 362, 9e Avenue	36.56 \$
2016-04-05	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	huile à chauffage/diesel	1 463.14 \$
2016-04-05	La Tribune	avis offre d'emploi/ d.g. et mécanicien	983.04 \$
2016-04-05	Me Nathalie Massicotte	honoraires prof./dossier M-159-15	1 884.22 \$
2016-04-05	Oxygène Bois-Francis Inc.	achat matériel pour flotte camion	718.25 \$
2016-04-05	J. N. Denis Inc.	réparation zamboni/urée/bolts	3 192.90 \$
2016-04-14	Hydro-Québec	525, 2 ave	1 576.59 \$
2016-04-05	Communication Plus	voirie communication/incenide comm.	637.20 \$
2016-04-05	Association des Plaisanciers de	subvention 2016	1 500.00 \$
2016-04-05	Raymond, Chabot, Grant, Thorthon	vérification comptable	10 232.78 \$
2016-04-05	Alain Audet	frais déplacement personnel	267.60 \$
2016-04-05	Daniel Mercier	insp.camion/surveillance cour d'eau	214.10 \$
2016-04-05	Comité Weedon Accueille	subvention 2016	1 200.00 \$
2016-04-05	Société d'Histoire de Weedon	subvention 2016	1 500.00 \$
2016-04-05	L'Éveil du Citoyen de Weedon	subvention 2016	4 500.00 \$
2016-04-05	Cercle des Fermières Saint- Gérard	subv 2016	100.00 \$
2016-04-05	Bibliothèque municipale St- Gérard	subv 2016	1 500.00 \$
2016-04-05	Bibliothèque municipale de Weedon	subv 2016	1 500.00 \$
2016-04-05	J. N. Denis Inc.	entretien caserne	287.42 \$
2016-04-13	Hydro-Québec	93, route 112 Weedon	499.43 \$
2016-04-05	*Receveur Général du Canada	renouvellement autorisation de radiocommunication	1 114.00 \$
2016-04-05	Aubert * Morency, notaires	achat de terrain avec Les Bois Rousseau	22 995.00 \$
2016-04-15	Fond Action - CSN	REMISE DE L'EMPLOYEUR RÉDUIT-1	1 442.25 \$
2016-04-15	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉDUIT-1	621.78 \$
2016-04-15	Caisse du Nord du Haut St- François	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉDUIT-1	907.22 \$
2016-04-15	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR RÉDUIT-1	4 889.23 \$
2016-04-15	Fonds des pensions alimentaires	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	432.50 \$
2016-04-15	C.A.R.R.A.	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	809.06 \$
2016-04-15	STT de la Municipalité de Weedon	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	321.16 \$
2016-04-15	Caisse du Nord du Haut St- François	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	250.00 \$
2016-04-15	Ministre du Revenu du Québec	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	9 297.75 \$
2016-04-15	Receveur Général du Canada	REMISES DE L'EMPLOYEUR ORDINAIRE-1	4 143.93 \$
2016-04-15	Ministre du Revenu du Québec	DÉDUCTIONS À LA SOURCE 03-2016 TAUX RÉDUIT	12 659.17 \$
2016-04-19	Hydro-Québec	83, rue Brière	363.14 \$
2016-04-21	Hydro-Québec	éclairage public/Font/Wee/St-G	1 790.93 \$
2016-04-21	Hydro-Québec	éclairage public Fontainebleau	177.68 \$
2016-04-22	Hydro-Québec	vs le 609 rue St-Janvier	501.01 \$
2016-04-21	Hydro-Québec	éclairage des rues St-Gérard	668.45 \$
2016-04-11	Receveur Général du Canada	pénalité	11.33 \$
2016-04-11	La Coop des Cantons	factures du mois	2 372.44 \$
2016-04-11	Laurier Poulin	déneigement des trottoirs	957.46 \$
2016-04-11	Association des chefs en sécurité	congrès des chefs pompiers	542.68 \$
2016-04-11	Alarme C.S.D.R. Inc.	alarme aréna	10.35 \$
2016-04-11	COGESAF	adhésion 2016-2017	50.00 \$
2016-04-11	Fédération Villages-Relais du Qc	adhésion avril 2016 au 31 mars 2017	1 404.00 \$

2016-04-11	Quincaillerie N.S. Girard Inc.	factures du mois mars	742.73 \$
2016-04-11	Bernier Fournier Inc.	honoraires prof.	267.20 \$
2016-04-11	Création NaturEden Inc.	plan d'aménagement	5 171.00 \$
2016-04-11	Claude Lacroix	réception/social	79.98 \$
2016-04-11	Addere Service-Conseil	planification Stratégique	7 042.22 \$
2016-04-11	SSQ,Société d'assurance-vie Inc.	assurance groupe	4 671.87 \$
2016-04-11	Propane GRG Inc.	propane garage St-G	289.11 \$
2016-04-11	Bell Mobilité Pagette	incendie comm.	229.55 \$
2016-04-11	Informatique Impro	facture du mois	306.14 \$
2016-04-28	Comité Loisir de la M.R.C. du Haut	frais de représentation	30.00 \$
2016-04-28	Bell Canada	ligne télémetrie	84.55 \$
2016-04-28	Bell Canada	usine de filtration Weedon	177.64 \$
2016-04-28	Bell Canada	bâtisse eau potable Fontainebleau	70.45 \$
2016-04-28	Bell Canada	linge SAAQ	110.25 \$
2016-04-28	Bell Canada	ligne t salle conférence/urgence	67.06 \$
2016-04-28	Bell Canada	93, rue Brière/caserne	70.45 \$
2016-04-28	Bell Canada	entrepôt	78.96 \$
2016-04-28	VISA DESJARDINS AFFAIRES	frais de représentation/atelier de travail	45.99 \$

**Opérations courantes payées 131 235.70 \$**

<b>Date</b>	<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
2016-05-02	Municipalité De Weedon	reçu de petite caisse	33.35 \$
2016-05-02	Denis Rondeau	frais de représentation	20.30 \$
2016-05-02	Marie-Eve Gagnon	frais de représentation	99.12 \$
2016-05-02	Service de dépôt et de	frais /règlement d'emprunt/division X 125	948.55 \$
2016-05-02	*Bell Canada	compte du mois	183.36 \$
2016-05-02	Le Groupe A&A Sherbrooke	photocopieur	113.14 \$
2016-05-02	Tech-Nic Réseau Conseil Inc.	fourniture de bureau	400.93 \$
2016-05-02	L'Echo de Frontenac	publicité	275.94 \$
2016-05-02	Formules Municipales / Commerciales	fourniture de bureau	366.09 \$
2016-05-02	Gestion-Conseil SMI	frais de représentation	574.88 \$
2016-05-02	Société Trader	fourniture pour saaq	198.60 \$
2016-05-02	Distribution Raynald Doyon	articles d'entretien ménager	303.34 \$
2016-05-02	Fédération Québécoise des Mun.	frais de transports	154.15 \$
2016-05-02	Postes Canada	5 rouleaux de timbres	488.64 \$
2016-05-02	Bell Mobilité Inc.	compte du mois	405.51 \$
2016-05-02	Les Marchés Tradition	factures du mois	95.76 \$
2016-05-02	M.R.C. du Haut St-François	fibre optique /téléphonie IP	1 308.44 \$
2016-05-02	Sports Loisirs Weedon	remb de factrues	513.90 \$
2016-05-02	Fortin Sécurité Médic Inc.	articles de protection	321.93 \$
2016-05-02	Inspections D'échelles	entretien équipement incendie	567.11 \$
2016-05-02	Boivin Gauvin Inc.	équipement incendie	3 192.01 \$
2016-05-02	Centre d'extincteur SL	entretien équip incendie	88.53 \$
2016-05-02	Centre de Gestion de l'équipement	clé en main flotte CEGER + entretien	64 090.74 \$
2016-05-02	Techno Feu Inc	équipements pour le camion de pomier	22 719.91 \$
2016-05-02	Distributions Michel Fillion	linges de travail	416.73 \$
2016-05-02	Denis Gobeille/Gobeilles Ressources	guide des gestion sécurité routière	50.00 \$
2016-05-02	Centre Culturel Weedon	aide financière 2016	10 000.00 \$
2016-05-02	Transport Denis Cloutier	déneigement pont Fontainebleau	537.51 \$
2016-05-02	Oxygène Bois-Francis Inc.	étagères pour garage	740.61 \$
2016-05-02	Würth Canada Limitée	outils pour mécanique de camions	28.67 \$
2016-05-02	Technologies CDWare Inc.	voirie communication	64.16 \$
2016-05-02	Electroméga	réparation afficheur électronique	482.90 \$

2016-05-02	Portes de Garage Ruel et Fils Inc.	entretien et réparation de bâtiments	211.79 \$
2016-05-02	Electro -5 INC.	usine épuration entretien	50.36 \$
2016-05-02	Graymont (QC) Inc.	bnd gravier/amélioration réseau routier	22 541.15 \$
2016-05-02	J. Marc Laroche Inc.	entretien du réseau électrique	584.99 \$
2016-05-02	Les Pompes R. Fontaine Québec Inc.	usine épuration entretien	2 408.73 \$
2016-05-02	TGS Industriel	essence zamboni +location de bouteilles	240.38 \$
2016-05-02	Tôle Vigneault	entretien cabane de la piscine municipal	1 894.09 \$
2016-05-02	Conseil Sport Loisir de L'Estrie	adhésion 2016/2017	100.00 \$
2016-05-02	Groupe Environex	analyse eau potable et usée	1 130.21 \$
2016-05-02	Valoris- Régie HSF et Sherbrooke	site enfouissement	3 731.99 \$
2016-05-02	Régie Inter. Sanitaire des Hameaux	quote part mai 2016	17 116.67 \$
2016-05-02	Centre Communautaire de Weedon	2e vers subvention 2016	11 600.00 \$
2016-05-02	Centre Communautaire St-Gérard	2e vers subvention 2016	3 000.00 \$
2016-05-02	Sports Loisirs Weedon	2e vers subvention 2016	7 000.00 \$
2016-05-02	Les Loisirs de St-Gérard	2e vers subvention 2016	3 333.00 \$
2016-05-02	Le Groupe ADE Estrie Inc.	inspection et nettoyage conduite d'égoût	9 389.88 \$
2016-05-02	Chemaction Inc.	pièces aqueduc Wee/St-G	743.89 \$
2016-05-02	Monty Sylvestre Conseillers	services juridiques	5 838.25 \$
2016-05-02	Infotech	fais de formation	189.02 \$
2016-05-02	CSE Incendie et Sécurité Inc.	équipement pour camion incendie	38 522.09 \$
2016-05-02	M.R.C. du Haut St-François	activité bateau dragon 2016	100.00 \$
2016-05-02	Stéphane Laroche	inspection de bâtiments	1 440.06 \$
2016-05-02	Techno Feu Inc	autopompes E-one acier inoxydable 2016	478 899.08 \$
2016-05-02	Alsco Corp.	buanderie	189.93 \$
2016-05-02	Services de cartes Desjardins	facture du mois	429.00 \$
2016-05-02	Hydro-Québec	185, rue Des Erables/aréna	5 245.85 \$
2016-05-02	Kingsway Transport	trais transport/équipement d'incendie	186.88 \$
2016-05-02	Climatisations St-François Inc.	pose de système thermopompe Phase 2 et 3	14 371.88 \$
2016-05-02	Philippe Gosselin & Ass. Ltée	huile à chauffage et diesel	8 087.60 \$
<b>Opérations courantes à payer</b>			<b>748 361.58 \$</b>

## EN CONSÉQUENCE,

**2016-102**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la liste des comptes payés et à payer dont le montant est de 917 243.75 \$ soit et est acceptée :

Salaires payés :	<u>37 646.47 \$</u>
Opérations courantes payées	<u>131 235.70 \$</u>
Opérations courantes à payer :	<u>748 361.58 \$</u>
	=====
<b>Total :</b>	<b><u>917 243.75 \$</u></b>

**ADOPTÉE**

**#8**            **CORRESPONDANCE**

- Avis de conformité du règlement no 2016-047
- Avis de fin de bail (CGER)

**2016-103**            IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la correspondance soit versée aux archives municipales.

**ADOPTÉE**

**#9**            **RÉSOLUTIONS**

**#9.1**        **ENGAGEMENTS DE CRÉDIT**

**ATTENDU QU'**    il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

**ATTENDU QUE**    les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2016;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-104**            IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-joints pour la période de mai 2016;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :	_____ 500 \$
TRANSPORT ROUTIER :	_____ 100 000 \$
HYGIENE DU MILIEU :	_____ 1500 \$
LOISIRS, PARCS ET CULTURE :	_____ \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE :	_____ \$
ÉCLAIRAGE PUBLIC :	_____ \$
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE	_____ \$
<b>TOTAL</b>	<b>----- _____ 102 000 \$</b>

**ADOPTÉE**

**#9.2**        **CONTRAT AVEC SMI**

**2016-105**            IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter l'offre de service de l'entreprise SMI au coût de 9400 \$ plus les frais autres (déplacement, hébergement, repas, etc.) afin de procéder à l'analyse des activités de la voirie.

**ADOPTÉE**

### **#9.3 CONGRÈS ANNUEL DES VILLAGES-RELAIS**

**2016-106**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de mandater deux personnes soit Madame Joanne Leblanc et Madame Marie-Ève Gagnon à participer au 6<sup>e</sup> congrès annuel des Villages-Relais qui se tiendra du 25 au 27 mai 2016.

**ADOPTÉE**

### **#9.4 MUSIQUE AUX SOMMETS**

**2016-107**

IL EST PROPOSÉ par Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de nommer Monsieur Luc Giguère afin de participer à l'activité « Musique aux sommets » qui se tiendra le 20 août 2016 à Chartierville. Monsieur Giguère représentera la Municipalité de Weedon. Un budget de 1000 \$ est aussi prévu pour permettre le déplacement du char allégorique ainsi que le matériel promotionnel (à l'effigie de la Municipalité de Weedon).

**ADOPTÉE**

### **#9.5 CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PROJET D'INFRASTRUCTURES DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE**

**ATTENDU QUE** l'aéroport de Sherbrooke, situé sur le territoire du Haut-Saint-François est une infrastructure majeure, ayant un potentiel important de services aux individus et de développement économique ;

**ATTENDU QUE** ce développement nécessite la mise en place d'infrastructures aqueduc et d'égout de même que des aménagements à l'aérogare actuelle ;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention sera déposée dans le cadre d'un programme Fédéral-provincial-municipal d'infrastructure pour le projet évalué à 9,2M\$ et dont la participation du milieu est évaluées à 1,8M\$;

**ATTENDU QUE** la participation du milieu sera répartie entre les différentes MRC de l'Estrie, la ville de Sherbrooke et les municipalités du Haut-Saint-François, selon un scénario déposé à la séance du conseil du 2 mai 2016



**EN CONSÉQUENCE,**

Monsieur Denis Rondeau demande le vote.

**Pour : 4**

**Contre : 1**

**2016-108**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** la municipalité de Weedon participe financièrement à ce projet pour un montant de 10 804.75 \$, dans la mesure où le projet se réalise selon les paramètres présentés.

**ADOPTÉE**

**#9.6 VOIRIE**

**9.6.1 BALAYAGE DE RUES**

**2016-109**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'octroyer à la compagnie CS classique le contrat de nettoyer les rues de la Municipalité de Weedon au coût de 130 \$ / heure.

**ADOPTÉE**

**9.6.2 ADJUDICATION DE CONTRATS : ABAT-POUSSIÈRE, GRAVIER ET SABLE POUR 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Weedon a procédé à des appels d'offres sur invitation portant les numéros 2016-001 (abat-poussière), 2016-002 (gravier) et 2016-003 (sable), conformément aux lois en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** les soumissions concernant ces appels d'offres furent ouvertes, tel que précisé dans le document d'appel d'offres, le 29 avril 2016 à 11h00 ;

**2016-110**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

**QUE** les prix les plus bas conformes (en caractère **gras**), parmi les soumissions reçues, soient et sont retenus, à savoir :

Soumissions 2016	
<b>Abat-poussière</b>	ballot 80 à 87%
Sel Warwick	<b>493.00 \$ / ballot</b>
Somavrac	528.88 \$ /ballot
<b>Sable</b>	AB-10
Excav. Gagnon et frères	<b>7.50 \$ / t.m.</b>
Const. Léo Barolet (Les)	7.90 \$ / t.m.

Soumissions 2016				
<b>Gravier</b>	secteur #1	secteur #2	secteur #3	secteur #4
Const. A. Boisvert	<b>7.56 \$ / t.m.</b>	8.92 \$ / t.m.	<b>8.56 \$ / t.m.</b>	8.56 \$ / t.m.
Const. Léo Barolet (Les)	9.60 \$ / t.m.	9.90 \$ / t.m.	8.90 \$ / t.m.	<b>8.90 \$ / t.m.</b>
Graymont inc.	7.50 \$ / t.m.	7.50 \$ / t.m.	7.50 \$ / t.m.	7.50\$ / t.m.
Excav. Gagnon et frères	8.75 \$ / t.m.	<b>8.75 \$ / t.m.</b>	8.75 \$ / t.m.	8.75 \$ / t.m.

Pour déterminer le plus bas soumissionnaire pour le gravier, les coûts de transport ont été ajoutés, pour fin de calcul, tel que spécifié dans le document d'appel d'offres.

QUE concernant l'abat-poussière, le prix inclut le transport par le fournisseur ;

QUE concernant le sable et le gravier, le transport est assumé par la Municipalité ;

QUE les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

### **9.6.3 REPARATION ASPHALTE**

**2016-111**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'octroyer à la compagnie Perma Route le contrat de réparation **des trous** de la chaussée asphaltée de la Municipalité de Weedon au coût de 12 150 \$(taxes en sus) et ce, pour 230 heures de travaux (2 hommes), le matériel (± 35 tonnes d'asphalte), l'équipement et le déplacement.

**ADOPTÉE**

#### **9.6.4 APPELS D'OFFRES PAVAGE / RESURFACAGE**

**2016-112**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil municipal autorise le directeur général par intérim à demander des prix pour le pavage / resurfacement, le tout conformément à la politique de gestion contractuelle.

**ADOPTÉE**

#### **#9.7 INCENDIES**

##### **9.7.1 TECHNOFEU : AUTORISATION D'AMENER NOUVEAU CAMION A GATINEAU**

**2016-113**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Denis Rondeau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le chef pompier, Monsieur Daniel Mercier, à déplacer le nouveau camion de pompier (autopompe) à Gatineau lors du Congrès des Chefs pompiers qui se tiendra du 20 au 24 mai 2016.

**ADOPTÉE**

##### **9.7.2 EMBAUCHE D'UN CONSULTANT POUR ANALYSE DE FAISABILITE DE REGROUPEMENT DES POMPIERS DE LA MRC**

**2016-114**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Gauvin

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'embauche d'un consultant afin d'analyser la faisabilité de créer un regroupement des pompiers pour un coût de 1000 \$.

**ADOPTÉE**

#### **#9.8 RESSOURCES HUMAINES**

##### **9.8.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE POUR EMBAUCHE DU MECANICIEN**

**2016-115**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le directeur général par intérim, Monsieur Yvan Fortin et le maire, Monsieur Richard Tanguay, à signer l'entente pour la création d'un nouveau poste (mécanicien) avec le syndicat des employés de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

### **9.8.2 EMBAUCHE D'UN MECANICIEN**

**2016-116**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de procéder à l'embauche de Monsieur Sylvain Lefrançois à titre de mécanicien conditionnellement à la signature de l'entente avec le syndicat des employés (CSN) et ce, à compter du 9 mai 2016 et ce, à raison de 40 heures semaine (temps complet) et comportant une période de probation de 800 heures tel que décrit dans l'entente jointe à la convention collective.

**ADOPTÉE**

### **9.8.3 ENTENTE DE FIN DE CONTRAT AVEC LA DIRECTRICE GENERALE, MADAME LINE COUTURE**

**CONSIDERANT QUE** la directrice est à l'emploi de la *municipalité* depuis 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties s'entendent afin de régler à l'amiable les modalités du départ de la directrice, principalement en raison de problèmes de santé;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties désirent mettre fin à toute obligation contractuelle ou extracontractuelle pouvant exister entre elles;

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-117**

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS **D'AUTORISER** le maire à signer la transaction et quittance dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le paiement des sommes dues.

**ADOPTÉE**

## **#9.9 RENOUVELLEMENT ANNUEL**

### **9.9.1 ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRES (CROIX ROUGE)**

**2016-118**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'entente annuelle avec la Croix rouge au coût de 416.32 \$ pour l'année 2016.

**ADOPTÉE**

## **9.9.2 CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH**

**2016-119**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Michel Croteau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS de renouveler l'entente annuelle avec Infotech au coût de 1960 \$ pour l'année 2016 ce qui représente une banque d'heures de service de 28 heures.

**ADOPTÉE**

**#10**

## **RÈGLEMENTS**

### **10.1 DEPOT DU CERTIFICAT RELATIF AU DEROULEMENT DE LA PROCEDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES A VOTER (REGLEMENT # 2016-046)**

**Règlement modifiant le règlement de zonage #2000-033, afin d'agrandir la zone M-14 à même la zone I5 : afin de permettre les constructions et usages autorisés dans la zone M-14.**

Je soussigné, Yvan Fortin, directeur générale/secrétaire-trésorier par intérim, certifie :

- Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 12 personnes.
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement portant le numéro 2016-046 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter.

### **10.2 ADOPTION DU REGLEMENT # 2016-046 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE # 2000-033**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement de zonage portant le numéro 2000-033;

**ATTENDU QUE** le paragraphe 1 du 2<sup>e</sup> alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de diviser le territoire de la municipalité en zones;

**ATTENDU QUE** le paragraphe 3 du 2<sup>e</sup> alinéa, de l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet de spécifier pour chaque zone, les constructions et les usages qui sont autorisés;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage numéro 2000-033 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

**ATTENDU QUE** Les membres du Comité consultatif d'urbanisme par sa résolution portant le numéro 2016-004 ont fait la recommandation aux membres du conseil municipal d'accepter la demande de modification au règlement de zonage;

**ATTENDU QU'** un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 7 mars 2016 ;

**ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement a été tenue le 29 mars 2016;

**ATTENDU QU'** Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement a été remise aux membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-120**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Michel Croteau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le règlement portant le # 2016-046 modifiant le règlement de zonage # 2000-033 afin d'agrandir la zone M14 à même la zone I5 soit et est adopté tel que déposé

**ARTICLE 1 :** Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2 :** Le plan de zonage, feuillet 3 de 3 faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-033 de Weedon est modifié de manière à agrandir la zone M14 à même l'ensemble de la zone I5, le tout tel que démontré dans l'annexe 1 jointe au présent règlement.

**ARTICLE 3 :** La grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage 2000-033 de Weedon est modifiée de manière à supprimer la colonne faisant référence à la zone I5.

**ARTICLE 4 :** L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 5 :** Le présent règlement fait partie intégrante du Règlement de zonage 2000-033 qu'il modifie.

**ARTICLE 6 :** Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ADOPTÉE**

**10.3 ADOPTION DU REGLEMENT # 2016-047 MODIFIANT LE REGLEMENT # 2000-032 PORTANT SUR LE PLAN D'URBANISME DE WEEDON**

- ATTENDU QU'** est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Weedon, un plan d'urbanisme, qu'il a été adopté par le règlement numéro 2000-032, et qu'il est intitulé : « Plan d'urbanisme »;
- ATTENDU QUE** ce plan d'urbanisme découpe le territoire de la municipalité en grandes affectations représentant les différentes vocations attribuées à celui-ci;
- ATTENDU QUE** le découpage des grandes affectations dans un secteur du périmètre urbain de Saint-Gérard ne correspond plus à la réalité observée aujourd'hui et aux besoins de développement;
- ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Weedon juge approprié de modifier le plan d'urbanisme portant le numéro 2000-032 afin d'agrandir l'affectation « mixte » à même une partie de l'affectation « industrielle »;
- ATTENDU QUE** la municipalité de Weedon est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et que le plan d'urbanisme numéro 2000-032 ne peut être modifié que conformément aux dispositions de cette loi;
- ATTENDU QU'** un avis de motion pour la présentation du règlement a été donné le 7 mars 2016 ;
- ATTENDU QU'** une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement sera tenue le 29 mars 2016;
- ATTENDU QU'** Afin de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2016-121**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Monsieur Denis Rondeau

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS** que le règlement portant le # 2016-047 modifiant le plan d'urbanisme de Weedon #2000-032 soit et est adopté tel que déposé

**ARTICLE 1 :** Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

**ARTICLE 2 :** Le présent règlement porte le numéro 2016-047 et peut être cité sous le titre « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 2000-032 de manière à agrandir une partie de l'affectation mixte à même une partie de l'affectation industrielle »

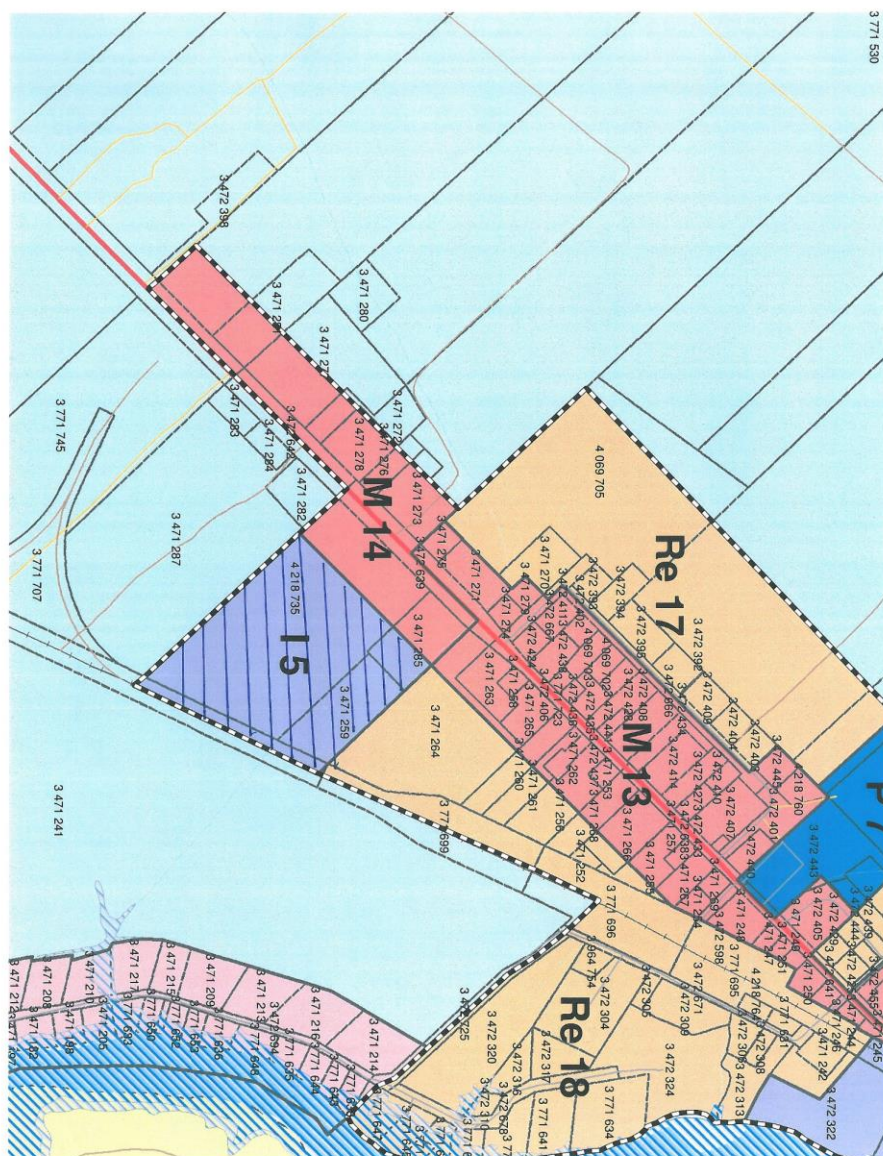
ARTICLE 3 : Les cartes des grandes affectations du sol (feuille 1 de 1 et feuille 3 de 3) faisant partie intégrante du plan d'urbanisme numéro 2000-032 sont modifiées de manière à agrandir une partie de l'affectation mixte à même une partie de l'affectation industrielle, le tout tel que représenté à l'annexe 1 jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 : L'annexe 1 fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5 : Le présent règlement fait partie intégrante du règlement Plan d'urbanisme 2000-032 qu'il modifie.

ARTICLE 6 : Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi

#### ANNEXE 1



**ADOPTÉE**



**10.4 ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT # 2016-048 MODIFIANT LE REGLEMENT # 2008-008 PORTANT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE EN DISTRICTS ELECTORAUX**

**ATTENDU QU'** il est de l'intérêt de l'ensemble des citoyens de Weedon de diviser le territoire de la municipalité en 6 districts électoraux afin d'avoir une représentation aussi équitable que possible au Conseil municipal;

**ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné le 7 mars 2016;

**ATTENDU QU'** un projet de règlement sera adopté le 2 mai 2016;

**ATTENDU QU'** un avis public pour la consultation du règlement sera donné le 3 mai 2016;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2016-122** IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-René Perron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le règlement concernant la division du territoire de la municipalité en 6 districts électoraux soit et est adopté et qu'il a été soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c E-2.2)

Les districts électoraux se délimitent comme suit :

**Avis aux lecteurs**

- La description des limites des districts électoraux a été effectuée selon le sens horaire.
- L'utilisation des mots rue, avenue, chemin, rivière et voie ferrée sous-entend la ligne médiane de ceux-ci, sauf mention différente.
- L'utilisation de la ligne arrière d'une voie de circulation signifie que la limite du district électoral passe à l'arrière des emplacements dont les adresses ont front sur la voie de circulation mentionnée. Le côté de ladite voie est précisé par un point cardinal.

**DISTRICT # 1 – 429 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-est et du lac Aylmer, ce lac, la rivière Saint-François, le lac Louise, la rivière au Canard, la voie ferrée du Québec Central, la ligne arrière du chemin Grégoire (côté sud-ouest), son prolongement et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**DISTRICT # 2 – 389 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre du lac Aylmer et de la limite municipale nord-est, cette limite, la rivière au Saumon, la rivière Saint-François, la ligne arrière du chemin de Fontainebleau (côté sud-ouest), la ligne arrière du chemin Ferry (côté nord-est), la voie ferrée du Québec Central, la rivière au Canard, le lac Louise, la rivière Saint-François et le lac Aylmer jusqu'au point de départ.

**DISTRICT # 3 – 363 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre de la rivière au Saumon et de la limite municipale sud-est, cette limite, la voie ferrée du Québec Central, la ligne arrière du chemin Ferry (côté nord-est), la ligne arrière du chemin de Fontainebleau (côté sud-ouest), la rivière Saint-François et la rivière au Saumon jusqu'au point de départ.

**DISTRICT # 4 – 431 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord-ouest et du prolongement de la ligne arrière du chemin Grégoire (côté sud-ouest), ce prolongement, cette ligne arrière, la voie ferrée du Québec Central, la ligne arrière du chemin Ferry (côté nord-est), la ligne arrière de la route 112 Est (côté sud-est), la ligne arrière de la 2<sup>e</sup> Avenue (côté sud-est), la ligne arrière de la route 112 Ouest (côté sud-est) et la limite municipale jusqu'au point de départ.

**DISTRICT # 5 –292 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière du chemin Ferry (côté nord-est) et de la voie ferrée de Québec Central, cette voie ferrée, la ligne arrière de la rue Saint-Janvier (côté sud-ouest), la ligne arrière de la 2<sup>e</sup> Avenue (côté sud-est), la ligne arrière de la route 112 Est (côté sud-est) et la ligne arrière du chemin Ferry (côté nord-est) jusqu'au point de départ.

**DISTRICT # 6 – 298 électeurs**

En partant d'un point situé à la rencontre de la ligne arrière de la rue Saint-Janvier (côté sud-ouest) et de la voie ferrée de Québec Central, cette voie ferrée, la limite municipale, la ligne arrière de la route 112 Ouest (côtés sud-est), la ligne arrière de la 2<sup>e</sup> Avenue (côté sud-est) et la ligne arrière de la rue Saint-Janvier (côté sud-ouest) jusqu'au point de départ.

**ADOPTÉE**

**10.4 ADOPTION DU REGLEMENT # 2016-049 MODIFIANT LE REGLEMENT # 2009-007 PORTANT SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

**ATTENDU QUE** le conseil de la municipalité de Weedon a adopté un Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

**ATTENDU QU'** un accord de partenariat avec les municipalités pour la période 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1<sup>er</sup> août 2016;

**ATTENDU QUE** l'article 244.70 de la *Loi sur la fiscalité municipale* édicte, lorsque le gouvernement apporte une modification à son règlement, l'obligation qui est faite à toute municipalité locale d'adopter et de transmettre au ministre, avant l'expiration du délai qu'il fixe, un règlement décrétant les modifications nécessaires à la mise en conformité de son règlement à celui du règlement pris par le gouvernement;

**ATTENDU QUE** l'article 244.69 de la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit que l'adoption d'un règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont reçu copie du règlement deux jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE;**

**2016-123**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Joanne Leblanc

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil de la Municipalité de Weedon ordonne et statue par le règlement, ainsi qu'il suit, à savoir :

1. L'article 2 du règlement no. 2009-007 est remplacé par le suivant :
2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
3. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

**ADOPTÉE**

**#11**

**VARIA**

Aucun élément pour ce point

**#12**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Fin de contrat avec la directrice générale
- Balayage de rues

**#13**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

**2016-124**

À 21 h 00, Madame Joanne Leblanc propose la levée de cette séance ordinaire.

---

Yvan Fortin  
Directeur général / secrétaire-trésorier  
par intérim

---

Richard Tanguay  
Maire